



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
**(Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 257 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

CONSIDÉRANT QUE l'église Saint-Vincent-de-Paul, érigée entre 1854 et 1856, est l'une des premières œuvres de Victor Bourgeois, architecte québécois, dont l'église a contribué à façonner sa renommée;

CONSIDÉRANT QUE l'église Saint-Vincent-de-Paul constitue un legs reflétant l'histoire de l'essor de la paroisse et de la région de Laval, puis contribue au caractère de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QUE son architecture remarquable détient une valeur patrimoniale et un riche héritage culturel québécois;

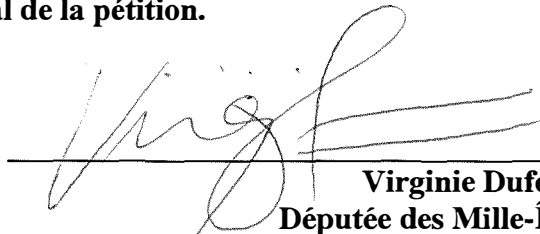
CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance de l'église Saint-Vincent-de-Paul comme bien patrimonial permettrait d'assurer sa conservation à long terme et de prévenir toute détérioration ou altération irréversible;

CONSIDÉRANT QUE la connaissance, la sauvegarde, la transmission et la mise en valeur de l'église Saint-Vincent-de-Paul présentent un intérêt public, puisque celle-ci contribue à l'identité collective et au sentiment d'appartenance de la communauté de Laval.

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de classer l'église Saint-Vincent-de-Paul de Laval en tant que bien patrimonial, conformément à la Loi sur le patrimoine culturel du Québec.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

  
\_\_\_\_\_  
**Virginie Dufour**  
Députée des Mille-Îles

**3 juin 2025**

\_\_\_\_\_  
**Date de signature de l'extrait**